

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS420

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 29, supprimer les mots :

« à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.